

La LETTRE

Ligue
des **droits de
l'Homme**



Fédération
de Moselle



De la L.D.H.

Note d'information de la Fédération MOSELLANE

Octobre – novembre – décembre 2017

Numéro :76

2 *Édito : En finir avec les violences faites aux femmes*

2 *Des textes importants pour l'action publique*

3 *Où en est l'antiracisme à lécole ?*

3 *LDH Metz vous invite à l'AG lorraine*

4 *Ces États qui n'en sont plus vraiment*

4 *Formation droit des migrants*

5 *Les assos du RESAM dénoncent les propos du SG de la Préfecture*

6 *Écrits pour la fraternité*

5 *Bulletin d'adhésion*

7 *BIG DATA et libertés du numérique*

8 *Lettre aux Députés*

8 *Accueil des migrants*

9 *RIF marocain*

9 *Écrits pour la fraternité*

10 *Ne pas s'habituer*

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

ÇA SE DÉFEND !



POUR LES DROITS, POUR LES LIBERTÉS,

J'ADHÈRE À LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME!

WWW.LDH-FRANCE.ORG / f t

123 FEMMES SONT MORTES
DE VIOLENCES CONJUGALES
EN 2016 !!!!!

Osez
le
féminisme!



En France une femme meurt tous les 3 jours
sous les coups de son conjoint ou ex conjoint !

STOP AUX VIOLENCES STOP AUX MEURTRES

LA MANIFESTATION C'ÉTAIT :

SAMEDI 25 NOVEMBRE 2017
Colonne de Merten Rue Serpenoise Metz 15h00

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION
DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



CONCERT PUBLIC GRATUIT

PAULINE MANCINI

DÉNONCE DANS SES TEXTES LES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

**LA DÉFENSE
ET LE
RESPECT
DES DROITS
DES FEMMES**

C'EST TOUS LES JOURS

Suivez-nous sur la toile :



<https://twitter.com/LDHMetz>



<http://site.ldh-france.org/metz/>



<https://www.facebook.com/LDH-section-METZ-871286599588996/>

Fédération Mosellane de la Ligue des Droits de l'Homme
1, rue du Pré Chaudron 57070 METZ

La journée du 25 novembre, nous rappelle chaque année que les violences à l'égard des femmes sont un phénomène mondial qui n'épargne aucun milieu social, aucune nationalité, aucune génération, en temps de paix comme en temps de guerre.

En France et partout dans le monde, certes à des degrés différents, l'égalité entre les femmes et les hommes reste toujours un objectif à atteindre.

C'est dans ce contexte d'inégalité et de sexisme que s'inscrivent les violences faites aux femmes.

Ces comportements sont à relier aux autres discriminations dont les femmes sont victimes, notamment dans les domaines économique et social (organisation du travail, inégalités de salaire, accès aux responsabilités...)

Le corps des femmes est un enjeu politique. La revendication « Notre corps nous appartient » est toujours d'actualité.

Des exemples de combats pour le respect du corps des femmes :

- ✓ Mobilisation en Pologne pour défendre le droit à l'avortement menacé
- ✓ Actuelles dénonciations de l'appropriation du corps des femmes par la violence
- ✓ Fuite des pays autorisant des pratiques telles l'excision et la lapidation
- ✓ Trop longtemps niées, ces violences sont aujourd'hui plus visibles et plus audibles.

Cependant, **il y a un vrai retard dans le domaine de l'éducation** au niveau de la formation des enseignant-e-s et des élèves.

Ce n'est qu'en consentant un vrai effort éducatif qu'on peut espérer changer des modes de pensées ancestraux.

Il faut sortir du postulat implicite : l'infériorité des femmes, leur rôle naturel limité à l'intérieur du couple et de la famille, leur dépendance contrainte, sociale ou économique.

Il y a un nécessaire travail éducatif pour déconstruire une représentation de la masculinité qui ne peut s'exprimer que par une virilité agressive et par une force physique violente à l'égard des femmes et des filles.

Au niveau police et justice, il est impératif de prendre au sérieux les dépôts de plaintes et de les suivre au niveau judiciaire. Les auteurs de violence doivent être sanctionnés par la justice.

La lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans le refus des discriminations, qu'elles soient de sexe, de race ou économiques.

Hélène LECLERC, secrétaire LDH Metz

Des textes importants pour l'action publique

En Europe

La convention du Conseil de l'Europe, dite **Convention d'Istanbul**, sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (c'est-à-dire à la maison) est entrée en vigueur le 1er août 2014. Elle repose sur l'idée qu'il s'agit d'une forme de violence fondée sur le genre puisqu'elle est exercée sur les femmes parce qu'elles sont des femmes. Il incombe à l'Etat, sous peine d'être en faute, de lutter efficacement contre cette violence sous toutes ses formes en prenant des mesures pour la prévenir, en protégeant les victimes et en poursuivant les auteurs. En établissant des normes minimales, la convention est un outil pratique d'évaluation de mesures de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Selon la convention, il est clair que la parité ne sera pas une réalité tant que la violence fondée

En France

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes a défini les mesures visant à cette égalité dans de nombreux domaines dont celui des luttes contre les violences faites aux femmes.

Mais c'est le **4ème plan [2014 – 2016] de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes** qui va le plus loin pour orienter l'action publique. Il arrête 3 priorités et 28 mesures :

- ✓ Aucune violence de doit rester sans réponse (exemples de mesures : créer une plate forme téléphonique d'écoute et d'orientation, le 3919,
- ✓ doubler le nombre des intervenants sociaux dans les commissariats, garantir l'accès à un hébergement d'urgence...)
- ✓ Protéger les victimes (exemples de mesures : consolider l'accueil de jour, généraliser le téléphone portable d'alerte pour les femmes en grand danger...)
- ✓ Mobiliser l'ensemble de la société (exemples de mesures : prévenir les violences sexuelles au travail, en milieu scolaire, en milieu universitaire, dans le sport...)

Le 5 e Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes

(2017-2019) met l'accent sur le renforcement des dispositifs qui ont fait leurs preuves pour assurer l'accès des femmes à leurs droits : les lieux d'écoute de proximité ou le numéro d'appel d'urgence « 3919 » ; la lutte contre le sexisme....

Ce plan est important, mais il doit être pourvu de plus de moyens afin de s'appliquer sur tous les territoires et de permettre aux femmes et à leurs enfants de vivre plus en sécurité.

Que faire ? Briser le silence !

Que les faits soient anciens ou récents

➤ **IL FAUT EN PARLER** à une personne de confiance, à un professionnel (médecin, assistant.e social.e, avocat.e) ou s'adresser à une association spécialisée dans la lutte contre le viol et les violences faites aux femmes qui vous accompagnera.

LA LETTRE de la L.D.H



Fédération
de Moselle

Note d'information
de la Fédération Mosellane

Numéro 76

Décembre 2017

Tiré à 200 Ex

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Président

Malik Salemkour

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

1, rue du Pré Chaudron

BP 45147

57074 Metz Cedex 03

ISSN : 2103-3218

sur le genre persistera à grande échelle... Et elle rattache la question des violences à celle des discriminations et des inégalités.

Il s'agit du premier traité européen exclusivement consacré à la question des violences contre les femmes, ouvert à la ratification de tous les États du monde. C'est un texte de référence qui réaffirme que la violence à l'égard des femmes est une violation des Droits de l'Homme.

OU EN EST-ON DE L'ANTIRACISME À L'ÉCOLE ?

Le ministre de l'Éducation nationale a récemment déclaré vouloir porter plainte en diffamation contre un syndicat pour avoir parlé de « racisme d'État » : De quoi s'agit-il ?

Ce syndicat (Sud éducation 93) développe l'idée que l'école produirait et reproduirait du racisme.

Pour comprendre cette polémique, il faut la resituer dans le débat actuel.

Qu'est-ce que le racisme et comment le nommer ?

Il y a longtemps, Stokely Carmichael militant noir, parlait du constat que même quand personne n'est ouvertement raciste, les Noirs n'accèdent pas comme les autres à l'emploi, à l'éducation...

C'est ce que certains chercheurs (par exemple Michel Wieviorka) appellent « racisme institutionnel » ou de « discriminations systémiques »

Ces concepts n'impliquent pas d'intentionnalité ;

Ils désignent plutôt un ordre social qui produit de la différenciation et de la hiérarchisation des individus.

Ainsi, **les discriminations scolaires** apparaissent structurellement intégrées au fonctionnement de l'école.

Ce sont des discriminations fondées sur l'origine ethnique, sur le genre, sur la classe sociale, qui produisent des inégalités de traitement dans toutes les dimensions du système scolaire, par exemple :

- Accès à la scolarité pour certains groupes d'enfants
- Mode de relations avec les parents d'élèves
- Évaluation des travaux scolaires et orientation
- Accès aux filières universitaires sélectives
- Accès aux stages (...)

Cette discrimination apparaît non intentionnelle, voire inconsciente.

L'école n'accepte pas du tout que l'on parle de racisme ou de discrimination dans le système scolaire.

Et pourtant, depuis les années 70, un grand nombre d'études, d'enquêtes et de statistiques rendent visibles ces discriminations dans le système éducatif et dans l'emploi.

Est-il raisonnable de rester accroché à une vision idéalisée de l'école, lieu de la transmission des valeurs, lieu de l'égalité et du mérite républicain ?

Un ancien ministre, Gilles de Robien, disait en 2005 :

« L'école ne cessera jamais de lutter contre le racisme et l'antisémitisme ».

Le problème est que l'antiracisme dont se soucie l'école ressemble un peu à une image d'Épinal : le racisme serait l'affaire d'individus ou de groupes qui ont des intentions négatives à l'encontre d'autres groupes.

Oui... Peut-être...

Mais le racisme, c'est aussi et surtout **un vécu quotidien de discriminations, vécu répétitif et banalisé**. C'est pourquoi, des chercheurs parlent de « racisme systémique »

Nous, Ligue des Droits de l'Homme ainsi que de nombreuses associations, sommes accueillies dans les écoles pour parler d'antiracisme et de lutte contre les discriminations.

De ce point de vue, on ne peut pas dire que l'école ne se soucie pas du racisme. Mais, **le problème dont on parle à l'école n'a pas grand-chose à voir avec le racisme vécu au quotidien**, présent dans de nombreux aspects de la vie, du plus insignifiant au plus important.

On ne parle pas de ce qui produit des discriminations.

Cela peut interroger nos interventions scolaires, surtout axées sur les attitudes individuelles des élèves et des adultes. Ces interventions ne peuvent être que complémentaires à un questionnement du fonctionnement du système scolaire. Elles ne doivent pas nous dispenser d'une analyse critique de l'école et de son fonctionnement.

Comment combattre le racisme réel dans la société et dans l'école d'aujourd'hui ?

Cette question concerne les syndicats, mais aussi les associations de parents d'élèves qui représentent tous les parents.

Enfin, cette incapacité du système éducatif à s'attaquer aux fondements des inégalités que sont les discriminations, n'est-elle pas le symptôme de la volonté de maintenir un certain ordre social...

De ce point de vue, nous n'avons pas beaucoup avancé depuis les années 70 quand Bourdieu parlait de reproduction.

Hélène Leclerc

Secrétaire de la section LDH Metz

Sources :

Café pédagogique / 28 – 11- 2017

F Dume : Discriminations, il faut dédramatiser ces questions

La Section LDH de METZ vous invite et souhaite vous voir nombreux à l'assemblée générale du comité régional Samedi, 13 janvier 2018 dans les locaux de l'Union Locale de la CGT, 17 rue Drouin à NANCY

Ordre du jour :

Bilan : la LDH « Lorraine » en Actions en 2017

Nous aborderons les différents points prévus dans le rapport régional, qui met en valeur les actions remarquables des sections de la région Lorraine en 2017, dans les domaines suivants :

- Défendre les droits des étrangers-e-s
- Lutter contre les préjugés, les propos racistes, antisémites et xénophobes
- Promouvoir les solidarités
- Nourrir le débat citoyen
- Défendre l'égalité entre les hommes et les femmes
- Éduquer aux droits de l'homme
- Nous débattons sur chacun de ces domaines, en fonction de nos réussites et de nos difficultés
- Approbation du CR de l'AG de janvier 2017 et élection du bureau du comité régional pour 2018

Et bien sûr, toutes vos questions diverses. A bientôt. Bien à tous Hélène Leclerc, DR – LDH Lorraine

ACCUEIL 9H30

RÉUNION 10H00

CES ÉTATS QUI N'EN SONT PLUS VRAIMENT...

Il y a quelques jours Madame Simonetta Sommaruga conseillère fédérale pour la justice et la police en Suisse, l'équivalent d'un de nos ministres réagissait après le scandale des « Paradise Papers » en menaçant l'industrie des matières premières de lois plus coercitives si elle ne faisait pas d'effort pour lutter contre la corruption. Elle voulait obliger les sociétés sises en Suisse à examiner régulièrement les conséquences de leur activité sur les droits de l'homme et l'environnement.

Madame Sommaruga était extrêmement précise dans ses attaques contre les multinationales :

« J'ai lu très attentivement ces enquêtes et j'ai été impressionnée de voir à quel point elles racontent dans le détail comment certaines affaires se sont déroulées. Le fond, en revanche, n'est malheureusement pas nouveau: la population africaine est lésée par des multinationales et des fonctionnaires corrompus.

Je suis préoccupée par le fait que 70% des personnes touchées par une pauvreté extrême dans le monde vivent dans des pays riches en matières premières. Et que la mortalité infantile soit la plus haute là où il y a le plus de ressources naturelles.

La population de ces pays doit savoir combien d'argent le gouvernement encaisse grâce aux matières premières. Ce n'est que de cette manière qu'elle peut, avec le soutien d'ONG, exiger du gouvernement qu'il rende des comptes sur la manière dont a été utilisé cet argent.

Quelle fut la seule réponse de « Vitol » l'une des principales entreprises s'occupant du commerce du pétrole brut dans le monde à cette interview, aucune remise en cause de ses méthodes mais la menace de quitter la Suisse si de nouvelles lois lui sont imposées...

Nous ne sommes pas habitués à voir nos ministres s'exprimer avec une telle franchise au cours de leur mandat et pourtant il y a urgence.

Les richesses produites atteignent des sommets jamais égalés mais les inégalités ne font qu'augmenter et aujourd'hui 80 individus possèdent autant de richesses que 3,5 milliards.

La plupart des politiques et des médias ne parlent que des conséquences de la pauvreté : l'augmentation de l'immigration et jamais des causes la spoliation des matières premières dont l'Europe est en partie responsable. La banque européenne d'investissement a prêté des millions à Glencore reconnu le plus gros pollueur de la planète, lui donnant ainsi sa caution morale.

Les états incapables d'imposer des règles de respect des populations et de l'environnement à des multinationales plus

Interview de madame Simonetta Somaruga pour le journal « le Matin » Christian Brönnimann Oliver Zihlmann et Catherine Boss cellule enquête du matin dimanche 11.11.2017

Les états incapables d'imposer des règles de respect des populations et de l'environnement

Je suis allée en Guinée, par exemple. Le pays dispose du troisième plus gros gisement de bauxite au monde, la matière première qui sert à fabriquer l'aluminium. J'ai visité une mine et j'ai vu comment elle est directement amenée au port par train. Toute la création de valeur se fait ensuite à l'extérieur du pays. La population n'en profite pas. Au Niger, c'est la même chose avec l'uranium. Un élu local m'a décrit comment il était extrait. Les effets sur l'environnement sont dévastateurs. Pourtant, les habitants de la région n'ont même pas l'électricité.

Dans les pays qui laissent leurs richesses filer, beaucoup de gens fuient la pauvreté. Grâce à ses réserves de pétrole, le Nigeria est l'un des pays les plus riches d'Afrique. Pourtant, beaucoup de gens veulent partir parce qu'ils ne voient aucune perspective. »

puissantes qu'eux même, accentuent encore les injustices qui pèsent sur les plus pauvres et justifient la seule politique qui vaille à leurs yeux ; renforcement des frontières extérieures : multiplication des murs et barrières pour « réguler les flux », ouverture de nouveaux camps, externalisation de l'accueil, militarisation accrue de la surveillance et de la répression. Accessoirement ils parlent de l'aide au développement qu'il faut apporter aux pays pauvres en oubliant que cette aide provient en grande partie des émigrés.

Jusqu'à quand serons nous des bons petits soldats de l'humanitaire, acceptant sans broncher que quelques uns par leur avidité nous amènent inéluctablement à l'apocalypse.

LDH Metz

Pour aller plus loin :

Etude forbes sur les milliardaires.

Atlas des migrations Gisti

L'article chez lui : [Cuivre, Zambie et Katanga : le pillage complice de Glencore et la BEI](#)

URL de cet article 13918.

<https://www.legrandsoir.info/cuivre-zambie-et-katanga-le-pillage-complice-de-glencore-et-la-bei.html>

La LDH interviendra
À l'école française de
LUXEMBOURG
Vendredi 26 janvier 2018
de 13h30 à 15h
Sur le thème de la laïcité

FORMATION — LE 16 DÉCEMBRE À 9H30

Ligue des droits de l'Homme
Section de Metz

Christelle MERLL, avocate, propose aux bénévoles de la Ligue des Droits de l'Homme et aux autres associations concernées par l'aide administrative aux demandeurs d'asile, une formation sur **les demandes d'admission exceptionnelles**.

Cette formation se déroulera **samedi 16 décembre de 9H 30 à 12H 30** (accueil 9H 15), dans les locaux de la

LDH au 1, rue du pré chaudron à Metz la Grange aux bois

Merci de contacter la LDH Metz si vous êtes intéressés par cette formation.

ldh.metz@ldh-france.org

Dans le Républicain Lorrain du mercredi 6 décembre 2017 sous le titre « Les réfugiés arrivent les hébergements craquent » Alain CARTON, secrétaire général de la préfecture déclare :

« Et les associations locales qui aident ces réfugiés à se maintenir sur le territoire soutiennent ces filières. »

C'est pourquoi :

LES ASSOCIATIONS DU 'RESAM' DÉNONCENT LES PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE

C'est avec stupéfaction que des associations du Réseau de Solidarité des Associations Messines – RESAM- signataires de ce communiqué, ont pris connaissance des propos de Monsieur Alain Carton, secrétaire général de la Préfecture. Dans un entretien accordé au Républicain Lorrain (6/12/2017) Monsieur Carton affirme, après avoir évoqué les passeurs, que « les associations locales qui aident ces réfugiés à se maintenir sur le territoire soutiennent ces filières ».

Pour démontrer que l'accusation portée est infondée, les Associations de Solidarité signataires rappellent qu'elles ont toujours rempli leur mission dans le cadre de la loi.

Elles dénoncent donc les propos tenus et tiennent à préciser que :

- elles n'ont jamais soutenu les passeurs et ont même dénoncé leurs pratiques,
- elles ont toujours agi dans un but humanitaire et avec l'objectif de préserver la dignité humaine et le respect du droit des personnes,
- elles ont insisté sur la gratuité des procédures légales de demandes d'asile,
- elles ont toujours agi en transparence avec les autorités pour tenter d'améliorer les conditions de vie des migrants,
- elles ont toujours suppléé aux carences de l'État notamment en matière de nourriture, d'hygiène, de santé ; et ce, tout en rappelant que le respect des normes d'accueil des demandeurs d'asile en matière d'hébergement et d'accompagnement est une compétence de l'État
- enfin, elles souhaitent que la France ne soit plus montrée du doigt en raison de condamnations par la Cour européenne des Droits de l'homme pour des conditions d'accueil des migrants qui ne respectent pas les règles élémentaires.

En Lorraine, comme dans toute la France, sans la contribution des associations de solidarité et des bénévoles agissant sur le terrain, la situation des migrants s'apparenterait à une véritable catastrophe humanitaire.

Les associations signataires du Réseau des Associations de Solidarité Messine 'RESAM' :

Anim'FLE - ATD Quart Monde - Banque Alimentaire de Moselle - CASAM - Collectif Welcome /JRS France - COMSYR- Emmaüs PELTRE - Fondation Abbé Pierre - Habitat et Humanisme - Ligue des droits de l'Homme - MRAP - Médecins du Monde - RESF 57 - Secours Catholique Meuse-Moselle - Secours Populaire de Moselle

LAURÉATS CONCOURS LDH « Écrits pour la fraternité » 2016-2017

Il était une fois

Il était une fois, un adolescent qui habitait en Syrie. Il voulait aller en Angleterre car, dans son pays, il y a la guerre. Il voulait par-dessus tout finir ses études.

Alors commença pour lui un long voyage. Il devait traverser plusieurs pays et d'abord rejoindre la France.

Turquie, Grèce, Italie : c'est la grande épopée.

Mais la Grèce ne veut pas ouvrir ses frontières. Alors le jeune homme doit attendre plusieurs semaines. Il marchera jusqu'en Italie.

Sans passeport, pas de laissez-passer. Rendez-vous à Calais. Merci les policiers !

Une lettre, le bonheur : il est autorisé à traverser.

Il est heureux. C'est sa paix à lui.

Maxim Rantz

Espérance

Elle a quitté son pays

Laissé derrière sa famille et ses amis

Pour trouver une terre

Sans guerre, sans militaire,

Une nouvelle vie commence, moins galère

Installée dans un camp de réfugiés

A l'abri mais encore choquée,

Nouvelle langue à comprendre

Pour réussir à se faire comprendre,

Essayer de s'installer,

Songer même bientôt à travailler.

Faire du ménage dans les bureaux

Empocher tous les mois une centaine d'euros

L'envie d'y croire

Ne jamais perdre espoir,

Prendre un nouveau départ.

Alexis Belon, Ciaràn Brady

S.O.S. d'un monde en guerre

Ils ont abandonné leur famille

Et quitté leur pays

Pour fuir les ennemis

C'est la guerre en Syrie,

Vite, chercher un abri

Si choqué,

D'avoir tout laissé

A cause des régiments alliés

Pour trouver l'égalité

Dans le monde entier.

Tout cela à cause de cette guerre

Qui, peu à peu, détruit la Terre,

Prend nos pères et nos frères.

Réussir à fuir

Malgré tout garder le sourire.

Benoît Decalbiac, Matias Capozuca,

Julie Berrend, Sophie, Eva Mulder,

Clara Gris

« Du pain en temps de paix est meilleur que du gâteau en temps de paix. »

CATÉGORIE 6
Œuvres étrangères
Travaux collectifs
Écrits



Établissement
Sainte-Sophie,
Berchem
(Luxembourg) –
LDH Metz
Institutrice :
Laetitia Falk

LA LDH, C'EST AVEC VOUS QU'ELLE DÉFEND LES DROITS!

ADHÉSION ANNÉE 20.....

Cotisation : les tarifications

Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels courants de l'adhérent. Vous pouvez opter pour la cotisation couple, simple option pour deux personnes vivant à la même adresse, permettant de prendre en compte le total des revenus des deux adhérents.

Option cotisation « couple »

Tranche	Revenu mensuel	OPTION 1 Règlement annuel par chèque	OPTION 2 Règlement mensuel par prélèvement
1	jusqu'à 500 €	5 €	pas de prélèvement possible
2	jusqu'à 1 000 €	20 €	1,70 € / mois
3	jusqu'à 1 500 €	60 €	5,05 € / mois
4	jusqu'à 1 750 €	75 €	6,35 € / mois
5	jusqu'à 2 250 €	85 €	7,15 € / mois
6	jusqu'à 2 600 €	85 €	7,95 € / mois
7	jusqu'à 3 000 €	110 €	9,25 € / mois
8	jusqu'à 3 500 €	135 €	11,35 € / mois
9	au-delà de 3 500 €	195 €	16,35 € / mois
Cotisation	 € €
Hommes & libertés Abonnement		+ 15 €	+ 1,25 €
LDH Info Abonnement – version papier (version électronique gratuite)		+ 10 €	+ 0,85 €
Complément volontaire		+	+
TOTAL		=	=

La réduction d'impôts est de 66 % de la cotisation, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel avec possibilité de report sur 5 ans en cas de dépassement de cette limite.

VOS COORDONNÉES

Mentions légales :

« Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, en vous adressant au siège de notre organisation, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou suppression ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. Dans ce dernier cas, les informations vous concernant seraient alors réservées à l'usage exclusif de notre organisation. »

SECTION :

1) Mme M. Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Profession :

2) Mme M. Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Profession :

Adresse :

CP : Ville : Pays :
Tél. personnel : Tél. mobile :
E-mail (écrite isiblement) :

J'adhère à la LDH, je sousscris à ses statuts (consultables sur le site Internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation selon l'une des modalités indiquées ci-contre.

A le Signature :

Inscription aux listes de diffusion électroniques

Infocorn Forum des ligueurs Lettre d'information « Droits de l'Homme »
Pour tout renseignement, contactez le service communication : communication@ldh-france.org

Mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat : (Ne rien inscrire)

Date du 1^{er} prélèvement : 10 / / MONTANT : €

N° ICS : FR44ZZZ422720

Association bénéficiaire : Ligue des droits de l'Homme,
138 rue Marceau, 75018 Paris

Nom et adresse de l'adhérent :

Mme M. Prénom : Signé à :

Adresse : Le : / /

CP : Ville :

IBAN :

BIC :

Compte à débiter

Type de paiement : paiement récurrent / répétitif

Joindre un relevé d'identité bancaire.

BIG DATA ET LIBERTÉS DU NUMÉRIQUE

Chaque mois, la section LdH de Metz vous invite à explorer et à débattre sur un sujet de droit. En attendant la prochaine session en janvier sur le thème de la santé, nous vous proposons une réflexion sur un point clé de notre discussion de novembre « Big data et libertés du numérique ».

Le terme big data désigne un volume de données tel qu'il devient impossible pour l'esprit humain de l'appréhender. Dans le cadre de la réflexion sur les droits de l'Homme, nous nous sommes intéressés aux données numériques sur les individus.

Ces données proviennent de sources variées : séquence et durée de visite des pages web, applications des smartphones, réseaux sociaux, objets connectés, etc. Elles sont traitées par des algorithmes dans l'idée générale de déduire une probabilité de comportement de l'individu à partir des données et comportements connus sur les autres individus.

La récolte de données massives sur nos habitudes met sur le devant de la scène le droit à la vie privée.

Des expériences montrent que lorsqu'un individu se pense observé, surveillé, il s'autocensure. Le droit à la vie privée est donc fondamental pour maintenir une sphère de liberté réelle¹.

Mais dans quelle mesure la récolte et le traitement de données, réalisés par des algorithmes et non par des individus, provoque-t-elle un sentiment de surveillance ? Entre ceux qui les ressentent viscéralement comme une intrusion et ceux qui les considèrent inoffensifs, le clivage rend le débat difficile.

Nous en déduisons trois enjeux principaux.

Le premier enjeu est de traitement des données. Ce manque d'information amène à sous-estimer la portée des données récoltées. Le documentaire *Nothing to Hide*² montre ainsi comment un individu qui considérerait « ne rien avoir à cacher » change de position après que des inconnus acquièrent une connaissance intime de ses habitudes et de ses pensées à partir de données apparemment mineures.

Au-delà du malaise occasionné par l'intrusion d'un inconnu dans nos pensées, la potentialité de conséquences concrètes telles que des restrictions de liberté ou des augmentations de coût d'assurance³ amènerait chacun à censurer son comportement. Ceux qui ne ressentent pas d'atteinte à leur vie privée sont probablement ceux pour qui les récoltes de données ne représentent pas de risque aujourd'hui.

Auront-ils toujours la même position lorsque leur assurance augmentera sur la base de critères connus par les algorithmes seuls ?

Étant donné l'évolution de la place des données dans la société, une réflexion et un encadrement appropriés s'imposent dès aujourd'hui.

Qu'il s'agisse du jugement de nos pensées ou des risques encourus, ce sont les individus des courants

minoritaires – minorités religieuses, lanceurs d'alertes, activistes, qui sont les premiers à pâtir des atteintes au droit à la vie privée¹. Déjà, l'utilisation des données numériques dans le cadre de la surveillance impacte une partie discriminée de la population. Le droit doit rester le droit de tous et pas d'une partie de la population.

En conclusion, une conscience individuelle des implications de nos pratiques numériques⁴ et une législation respectueuse des libertés⁵ sont indispensables pour préserver un droit à la vie privée pérenne

et universel. Les législations sont en cours de construction et chacun peut les influencer en s'informant et en participant aux initiatives citoyennes telles que celle menée par la Quadrature du Net dans le cadre de la loi e-privacy⁵.

Cécile Gouget- LDH Metz

<http://www.binge.audio/le-csa-doit-il-reguler-linternet/>



Conseils de lecture

1. Intervention en anglais sous-titré français de Glenn Greenwald, journaliste qui a participé à la publication des révélations d'Edward Snowden : https://www.ted.com/talks/glenn_greenwald_why_privacy_matters
2. Documentaire « Nothing to Hide », par Marc Meillassoux et Mihaela Gladovic
3. Séminaire LdH « Big data, algorithmes et risques de discriminations, l'exemple de l'assurance » : <https://www.ldh-france.org/big-data-algorithmes-risques-discriminations-lexemple-lassurance/>
4. www.lececil.org : fiches pratiques analysant les outils numériques et leurs alternatives
- 5 Analyse des lois passées et à venir : https://www.laquadrature.net/fr/eprivacy_bilan_pe ;

LETTRE AUX DÉPUTÉS

Metz, le 27 Octobre 2017

Monsieur le Député, Madame la Députée

Depuis 2008, l'arrivée de réfugiés à Metz est synonyme de campements.

Dans l'urgence, ils s'installent ou ils le peuvent : successivement square BM Koltès, bord de Moselle face à la place de France, Bellecroix, bords de Seille, Blida ...

Et puis ils finissent par devenir trop visibles, alors ils sont regroupés sur le parking de l'avenue de Blida. Les conditions de vie sur ce camp sont indignes.

Vous l'avez constaté, vous vous êtes indigné, vous l'avez fait savoir à la presse, vous êtes intervenu à ce propos à l'assemblée nationale.

Et rien ne change, parce que pour que ça change, pour qu'il n'y ait plus de Blida l'année prochaine, il est nécessaire de mettre en place une politique nationale d'accueil des réfugiés.

L'hypothèse d'un arrêt du flux de réfugiés est reconnue comme irréaliste par tous (hors quelques illuminés qui rêvent le pays comme un château fort).

Nous vous invitons donc à porter un projet de loi visant à mettre en place :

- Une réponse efficace et solidaire à l'accueil. Les capacités d'accueil doivent être suffisantes. La situation sanitaire est déplorable. La promiscuité imposée par les conditions d'accueil est génératrice de conflits, de violence. L'accueil doit être davantage réparti sur le territoire. Le nombre de réfugiés est beaucoup plus important à Metz que sur le reste des quatre départements lorrains. Des lieux d'accueil dignes doivent être prévus, aménagés de sorte que l'on ne soit pas dépassé par l'urgence de l'accueil.

- Une réponse sociale et d'intégration. Dans les conditions actuelles, aucun suivi social n'est possible. La scolarisation des enfants est très compliquée. Parmi les enfants en âge d'aller au collège, peu ont pu y accéder et cela malgré leur souhait, celui de leurs parents. L'accès à l'information est compliqué pour les foyers. Ils ne possèdent pas de domiciliation postale. Cette précarité est incompatible avec l'accès aux droits tel qu'il s'entend dans un état de droit.

Depuis 10 ans, les associations, les collectifs citoyens tentent de faire face à cette urgence humanitaire.

Depuis 10 ans, les articles dans la presse s'accumulent pour signaler ce dysfonctionnement de nos dispositifs d'accueil.

Depuis 10 ans, les prises de positions indignées s'affichent dans la presse.

Monsieur le Député, Madame la Députée, vous êtes nouvellement élu(e).

Vous pouvez faire en sorte que cesse cette situation, que l'on sorte de l'indignation, de l'incantation.

Cela passe par la loi et l'instauration d'un véritable dispositif d'accueil et d'intégration permettant de faire face correctement à la problématique de l'accueil des réfugiés.

Anne Hidalgo a proposé en juillet un cadre législatif dans la perspective d'une Loi d'orientation et de programmation pour l'accueil des migrants humanitaires et pour une politique nationale d'intégration.

Les associations signataires sont attentives à toute proposition relevant d'une volonté d'associer le respect des droits à ceux des personnes et s'inquiètent des éléments sécuritaires ayant pu filtrer quant au projet de loi à venir du gouvernement.

Nous vous invitons à reprendre à votre compte une proposition digne, humaine et respectueuse des droits parce que seule la mise en place d'une politique nationale de l'accueil peut faire en sorte que Blida n'existera plus en 2018.

Sûrs de votre engagement dans ce combat pour la dignité et le respect des droits, nous vous remercions de votre soutien politique dans ce combat et nous vous prions d'agréer nos salutations solidaires et républicaines.

ASSOCIATIONS SIGNATAIRES DU RÉSEAU DE SOLIDARITÉ :

Banque alimentaire de Moselle – Habitat et humanisme Lorraine – ATD Quart Monde – CASAM – LDH Metz – Équipe Saint Vincent – RESF – MRAP – Secours catholique CARITAS France – Welcome en France – Fédération des acteurs de la solidarité Lorraine.

http://site.ldh-france.org/metz/files/2017/10/2017-10_8_lettre_deputes_Reseau_de_Solidarite_des_Associations_Messines.pdf

<http://site.ldh-france.org/metz/>

ACCUEIL DES MIGRANTS

La section de Metz de la LDH, avec des associations du Réseau de Solidarité a interpellé les députés sur le problème de l'accueil des migrants. Le problème est récurrent à METZ depuis 2013 avec le camp de Blida. [La lettre envoyée aux députés](#)



les-pierres-de-l'artiste-syrien-Nizar-Ali-Badr à retrouver sur le site KEDISTAN et aussi à partir de sa page Facebook.

Au niveau national, La LDH avec un collectif d'association interpelle le Président de la République dans une lettre ouverte sur la problématique de cet accueil (de cette absence d'un accueil digne de ce nom). Les associations rappellent que le socle de leur mission se fonde sur le principe d'accueil inconditionnel. Toute autre méthode serait contraire aux missions du travail social et entraînerait la reconstitution de campements et d'habitats indignes, souvent en présence d'enfants, avec tous les risques de santé publique qui en découleraient.

RIF MAROCAIN

Un appel de soutien au Hirak du Rif a été signé par de nombreuses personnalités dont Malik Salemkour le Président de la LDH.

De quoi s'agit-il ?

Le 28 octobre 2016 un marchand de poissons à Al-Hoceima, Mouhcine Fikri, se fait confisquer sa marchandise et celle-ci est jetée dans la benne à ordures. Il tente de sauver sa marchandise et il meurt broyé dans la benne à ordures. Tout cela s'est déroulé en présence des agents d'autorité qui avaient ordonné la confiscation.

La survie avec des petits boulots, le « secteur informel » de l'économie sur lequel les autorités ferment les yeux laisse la place à l'arbitraire des fonctionnaires motivés par leur zèle ou la corruption. Ces petits boulots permettent la survie de nombreux marocains, surtout dans cette région, l'une des plus pauvres du royaume. Ces événements suscitent un mouvement de protestation, le Hirak et une réponse essentiellement sécuritaire et intransigeante de la part du régime. C'est contre les méthodes mises en œuvre que protestent les signataires de l'appel.

Cette problématique fait écho à l'histoire : restauration des alaouites et guerre du Rif (ainsi qu'aux conflits plus récents qui se sont déroulés dans le Rif).

En 1912 le Maroc est partagé entre deux zones sous influence française et espagnole. Liautey, résident en charge du protectorat français, s'attache à restaurer le trône alaouite avec un faste et un décorum rénové. Il conforte le pouvoir de Moulay Youssef, père de Mohamed V, grand père d'Hassan II et arrière grand père de Mohamed VI. Liautey affichait un mépris pour la démocratie et était partisan d'une société de castes.

Les espagnols tentent d'étendre leur emprise sur le RIF. Ils sont confrontés à la résistance des populations qui se regroupent derrière Mohamed Ben Abdelkrim El-Khattabi. Les forces espagnoles subissent

de lourdes défaites (août 1921). La guerre du Rif se transforme en guerre d'indépendance. L'Espagne fait intervenir *le tercio de estrangeros* commandé par Franco.

Les conquêtes de la République du Rif provoquent l'alliance de la France et de l'Espagne à partir de 1925. Les moyens militaires de répression sont importants avec en particulier des bombardements avec du gaz moutarde. Pétain est nommé chef expéditionnaire au Maroc et va œuvrer avec Franco. En mai 1926, la guerre est terminée.

L'histoire ne se répète pas, mais les traces du passé colonial sont encore importantes et ce conflit nous le rappelle.

Bernard LECLERC LDH Metz

LAURÉATS CONCOURS LDH

« Écrits pour la fraternité »

2016-2017

« Du pain en temps de paix est meilleur
que du gâteau en temps de guerre »

CATÉGORIE 2 : CE2, CM1, CM2

Travaux individuels – écrits



**Cassandra Hochard, classe de CM1,
École Les Semailles,
Corinne Devresse, Thionville - LDH Metz**

La guerre, la paix

En France, on dort sur nos deux oreilles
En Syrie, ils n'ont pas sommeil
En France, on a de l'eau, de l'Orangina ou du Coca
En Syrie, ils n'ont pas le choix
En France, on est aimé
En Syrie, on est détesté.
En France, on a de quoi se soigner
En Syrie, ils n'ont que leurs yeux pour pleurer.
En France, on s'amuse et on chante
En Syrie, on pleure car la vie est méchante.
En France, on dort en paix
En Syrie, on est maltraité.
En France, nous avons des séances de relaxation
En Syrie, ils ont des bombes et des déflagrations.
En France, nous avons des Renault, des Citroën, des Jaguar
En Syrie, ils font des cauchemars
Pourquoi ne pas tous vivre pareil ?
Tous unis, comme des abeilles !!!
En France ou en Syrie, tout se passerait bien ...
Et nous ne ferions plus qu'un

NE PAS S'HABITUER

« *Un premier SDF mort à cause du froid* » titrait le journal local ce 3 décembre 2017, cela faisait juste quelques lignes dans les faits divers.

La formulation choisie, précisant volontairement « un premier » laissait bien entendre, que d'autres personnes allaient mourir de froid dans nos rues au cours de l'hiver...

A cause du froid... certes oui, sans doute au sens physiologique du terme « quand une personne meurt de froid, son métabolisme se ralentit, son cœur bat moins vite, sa respiration s'atténue, la personne n'a plus de défense, puis tout s'arrête » explique ce médecin du Samu.

Il est devenu fréquent, pour ne pas dire banal, de voir des personnes recroquevillées dans des abris de fortune, sur un matelas, ou sans matelas du tout, dehors, au coin des rues, au centre de nos villes, ou en périphérie, quand les températures sont négatives...

Alors, seulement à cause du froid, ou aussi à cause de ce qu'on appelle pudiquement aujourd'hui la grande précarité, pour ne pas dire la misère, l'exclusion sociale ?

Est « habituel » ce qui est constant, ordinaire, courant, selon la définition du dictionnaire, un geste habituel devient vite une habitude, un regard aussi !

Serions-nous devenus des habitués de l'inacceptable ?

Il arrive parfois qu'une image bouscule les

consciences, ce fut le cas en 2015, quand le monde entier a découvert la photo glaçante du petit Aylan, enfant syrien retrouvé mort sur une plage...

L'attitude de l'Europe a-t-elle changé face aux réfugiés ?

Il arrive parfois qu'un appel au secours comme ce cri de colère poussé par l'abbé Pierre en février 1954, dérange lui aussi les consciences... il faisait moins quinze cet hiver là !

Le lendemain, France Soir titrait : « personne n'a couché dehors à Paris la nuit dernière »

[Eleanor Roosevelt (Membre du comité de rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

« Où commencent les Droits Universels après tout ? Ils commencent près de chez soi, en des lieux si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du monde. Ils constituent pourtant l'universel personnel de chacun : le quartier où l'on vit, l'école ou l'université que l'on fréquente, l'usine, la ferme ou le bureau où l'on travaille. C'est là que chaque homme, chaque femme et chaque enfant aspire à l'équité dans la justice, à l'égalité des opportunités, et à la même dignité sans discrimination. Si dans ces lieux les Droits sont dénués de sens, ils n'en auront guère davantage ailleurs. Si chacun ne fait pas preuve du civisme nécessaire pour qu'ils soient respectés dans son entourage, il ne faut pas s'attendre à des progrès à l'échelle du monde »]

Françoise Maix Pour la section de Metz

Mais après l'indignation, les jours passent, d'autres événements prennent place dans l'actualité, pourtant, aujourd'hui comme hier, la misère et l'exclusion sont et restent une atteinte totale aux Droits de l'Homme ;

Selon le témoignage du Collectif '*Les Morts de la Rue*', « Nous apprenons chaque jour des décès de personnes dites SDF, âge moyen, 49 ans, espérance de vie nationale, 80 ans »

Contrairement à une idée reçue, c'est durant toute l'année que des personnes sans domicile fixe meurent dans la rue. Les associations humanitaires, la liste est longue, font tout pour venir en aide aux plus démunis, mais elles savent aussi que la vraie réponse a pour nom la Justice !

Lutter contre l'exclusion sociale, contre la pauvreté, c'est vouloir vivre sans la crainte du lendemain, c'est avoir un logement, vivre de son travail et non dépendre de l'assistance, cette lutte passe par une remise en cause totale de la manière dont fonctionne notre société.

On entend parfois dire autour de nous : « Aidons en priorité ceux qui sont ici, les autres, on verra après » comme si nous devions établir une grille de la misère... »

Réfugiés, Migrants, Sans-papiers, Sans-abri, d'ici où d'ailleurs, refusons cette concurrence entre les personnes en détresse, quel que soit son statut, son origine, un Homme reste un Homme, sans papiers, sans domicile, mais pas sans Droits.

L'année prochaine, le 10 décembre 2018, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme aura 70 ans, certes, ce texte reste l'idéal commun à atteindre pour tous les peuples, mais au présent, il demeure porteur de tous les combats à mener dans les enjeux contemporains qui sont les nôtres.

Composition des BUREAUX

Fédération mosellane

Président
Charles ROEDERER
Vice présidente
Sophie BOURGOGNE

Les sections

FORBACH-MOSELLE EST

Présidente
Sophie BOURGOGNE
Secrétaire
Jean IMBAUT
Trésorière
Hélène IMBAUT

METZ

Présidente
Geneviève GRETHEN
Secrétaire
Hélène LECLERC
Trésorier
Charles ROEDERER

Nous recueillons toujours les numéros de LDH Info et Hommes et libertés dont vous n'avez plus l'utilité, ils nous permettent de faire découvrir la LDH à de futurs ligueurs.
Merci par avance pour votre collaboration

Ligue
des **droits de**
l'Homme



L.D.H. METZ
1, rue du Pré-Chaudron
57070 METZ

Tél: 06 41 94 12 69 ldh57@laligue.org
<http://www.ldh-france.org/section/metz/>

ANTENNE de THIONVILLE
5, impasse des Hauts Fourneaux
Zone de Gassion
57100 THIONVILLE
ldh.thionville@gmail.com